

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Sujet de la réunion :	Comité technique du « schéma communautaire d'itinérance »
Date de la réunion :	Jeudi 30 janvier 2025
Lieu de la réunion :	Espace France Services
Personnes conviées :	Partenaires institutionnels et acteurs / usagers du territoire concernés par les chemins de randonnée sur leurs différentes pratiques
Personnes présentes :	Voir la feuille de présence
Destinataires du compte-rendu :	Personnes conviées + équipe projet + Conseil Départemental de la Gironde

RELEVÉ DES ÉCHANGES

Introduction :

M. RODRIGUEZ, Vice-Président de la CCB en charge du développement territorial, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux nombreuses personnes présentes.

Il décrit le cadre général dans lequel s'inscrit le projet de schéma communautaire d'itinérance à savoir une révision des itinéraires balisés par le Conseil Départemental avec une partie gardée en gestion par le Département (GR, chemin thématique Frankton, voies jacquaires) et le reste en délégation à la Communauté de Communes ou reprise par les communes.

Il explique le **rôle du comité technique constitué d'associations, structures institutionnelles et syndicales du territoire : faire des propositions au comité de pilotage réunissant les élus de la CCB.**

Il indique que cela va prendre un certain temps sur l'année 2025 pour arriver à établir la carte du réseau qu'il estime comme un projet conséquent sans travailler à marche forcée.

M. RODRIGUEZ lance un tour de table afin que chacun.e puisse se présenter.

A cette occasion, M. JONCHERE, invité au titre de la Fédération Départementale des Chasseurs de Gironde, propose de travailler sur le sujet avec l'association locale de Groupement des chasseurs blayais, qui pourra régler les éventuels problèmes rencontrés sur les chemins.

M. LARRUE de la DFCI Gironde précise également posséder un SIG.

Sébastien OTIN, chargé de mission à la CCB, et Arthur VIGNACQ, chef de projet au Conseil Départemental, déroulent la présentation du projet (voir le PPT ci-joint).

Rappel du contexte et refonte du PDIPR :

A. VIGNACQ présente l'historique de la démarche dans laquelle se place le projet de schéma communautaire d'itinérance, notamment le diagnostic qui a amené à une proposition de refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

Ce diagnostic a révélé une hétérogénéité dans l'entretien des chemins par les communes, ainsi que des problèmes de qualité des itinéraires du fait de taux de voies goudronnées très importants et de tailles de boucles peu variables.

Ainsi, le Département a établi un nouveau règlement d'intervention prévoyant une classification des chemins sur trois niveaux d'intérêt (départemental, communautaire et communal) avec entre autres comme **objectif principal de recentrer le linéaire sur des itinéraires plus qualitatifs et des usages diversifiés.**

M. RODRIGUEZ revient sur l'évolution du réseau sur la Communauté de Communes de Blaye, notamment sur les conventions d'entretien avec les communes historiques de la CCB tombées en désuétude et l'arrivée de nouvelles communes qui ne bénéficient pas depuis du même droit commun (qui n'est aujourd'hui plus qu'actionné par une commune de la CDC).

M. VALENTIN-SEIGNETTE interroge sur les livrables du schéma communautaire d'itinérance en termes de carte et de gestion des chemins en fonction des différents niveaux du PDIPR.

Concernant le « hors-champ » (les itinéraires repris par les communes), A. VIGNACQ explique que la communication et la mise en valeur des chemins existants sur le territoire se fera dans un troisième temps, qu'elles se définiront au fil de l'eau en fonction des acteurs et des communes et qu'elles dépendront de ce qui sera gardé en gestion ou pas.

M. JONCHERE intervient sur le fait qu'il y a sur certains parcours des parties chassées et sur le besoin d'avoir l'inventaire des postes fixes de chasse comme les palombières, ainsi que des points où du grand gibier est présent comme le sanglier (bien que cela soit compliqué de suivre cette population qui prolifère).

Il propose que des règles soient mises pour les chasseurs et pour les randonneurs en matière de sécurité (comme par exemples le port d'un gilet pour se signaler ou le fait d'éviter certaines journées de chasse, voire d'en décaler les dates).

Il précise à M. RODRIGUEZ que les postes de chasse sont répertoriés sur SIG et qu'un travail similaire a précédemment été fait sur la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde.

M. SALEMBIER du Comité Départemental de randonnée pédestre pointe l'importance d'avoir des itinéraires bien balisés.

M. VALENTIN-SEIGNETTE demande où en sont les Communautés de Communes voisines de la CCB dans cette même démarche.

A. VIGNACQ répond que la CDC Latitude Nord Gironde a son schéma d'inscrit depuis l'an dernier (avec des liaisons déjà prévues avec la CCB) et que les deux autres (CDC de l'Estuaire et CDC du Grand Cubzaguais) sont encore en réflexion.

M. RODRIGUEZ indique que des jonctions avec les CDC voisines seront à voir.

Face à certaines aliénations de chemins par des privés et certains emprunts de voies goudronnées, M. RODRIGUEZ évoque la reprise des conventions de passage avec les propriétaires, mais aussi les difficultés pour éviter de passer sur des routes.

Il explique qu'en Haute Gironde, et en particulier sur la CCB, beaucoup de voies de campagne ont été goudronnées, amenant à un grand linéaire de petites routes communales sur lequel il est très compliqué de ne pas cheminer (comme par exemple la Voie de Tours / le GR 655 qui emprunte pas mal de voies routières).

M. BELAIR de l'Association de défense des sites et habitants de Haute Gironde partage certaines problématiques sur la route de la Corniche sur laquelle passent des voitures et des vélos de course qui peuvent rouler vite sur une voie pas toujours très large.

M. LARRUE appuie l'importance de disposer d'informations sur les chemins parcourus et de sensibiliser les randonneurs sur leur trajet en forêt.

Il explique que, sur certains secteurs et à certaines périodes, il y a parfois un classement préfectoral de risque incendie (jusqu'à interdiction totale même pour les piétons).

Il précise que sur la CCB il y a 4 communes à dominante forêt qui font partie de l'ASA de DFCI du Blayais et sur lesquelles il y a des pistes forestières, des voies communales et des chemins sur parcelles privées : Campugnan, Générac, Saugon et St Christoly de Blaye.

Mme LANFROID-NAZAC, représentante des hébergeurs, trouve également importante l'indication des traversées de propriétés privées.

P. CIANFARANI du SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire demande à A. VIGNACQ si le Conseil Départemental détient le statut foncier du PDIPR actuel sur la CCB, à savoir la liste des tronçons privés.

Ce dernier répond que non, qu'il s'agit d'un travail d'analyse fastidieux se faisant à la main sur carte et que la traversée de propriétés privées est, comme pour l'emprunt de routes goudronnées, à considérer dans un équilibre réduit sachant qu'il y a une convention à signer avec chaque propriétaire chez qui passe un chemin.

M. LARRUE expose qu'en forêt il est souvent problématique de pouvoir tracer des voies droites.

M. RODRIGUEZ confirme également cela dans le site du Mugron.

En ajoutant l'interdiction de passage dans les vignes au moment de leur traitement, il résume que **moins il y aura de parcelles privées traversées et mieux le schéma d'itinérance se portera.**

Vis-à-vis des promeneurs avec chien ou de certaines personnes plus ou moins respectueuses des voies qu'elles parcourent, il conclut sur la question d'une fiche de bonne conduite à voir à la fin du projet.

Du côté du Comité départemental de tourisme équestre, il est indiqué que tous les pratiquants ne sont pas randonneurs et qu'ils ne se déplacent pas pour de courtes distances mais plutôt des 20-30 km.

A. VIGNACQ explique que cette condition de pratique rejoint celle du VTT et que **la refonte du réseau vise :**

- **la réduction du linéaire** (130 km maximum)
- **la qualité des chemins**
- **la diversité des itinéraires** (plus de petites boucles et plus d'usages)
- **l'information sur les parcours** (sur les panneaux de départ des règles qui se pratiquent et sur l'application Suricate des problèmes rencontrés)

M. SALEMBIER rebondit sur le développement des applications qui sont de plus en plus utilisées ainsi que sur la numérisation des informations en témoignant de la montée en puissance de Suricate.

M. BELAIR indique avoir mis un QR code sur la boucle de Gauriac qui a atteint 5000 flashes en 4 mois.

Aux questions sur la signalisation prévue par le Département sur les Communautés de Communes, A. VIGNACQ explique que les balises vont bénéficier d'une nouvelle charte. Cette signalétique est mise en place petit à petit sur toute la Gironde pour être homogène et plus lisible pour un pratiquant ponctuel, en concernant toutes les boucles inscrites au PDIPR mais aussi les chemins communaux selon la volonté des municipalités.

Etape 1 : le diagnostic (analyse de l'existant)

A. VIGNACQ expose le premier temps de **travail sur l'analyse du réseau existant** (déjà très conséquent) qui amènera à voir les itinéraires qui pourront être retenus dans le schéma communautaire (et **pas sur des propositions de nouveaux chemins**).

Il explique qu'il s'agit de **faire remonter à la CCB toutes choses connues sur les parcours comme les problèmes, les dangers et risques, les conflits d'usage entre utilisateurs...** L'objectif étant d'**aboutir sur la grille d'analyse avec les points forts et les points faibles de remplis pour toutes les boucles**, ce qui permettra d'identifier celles avec un intérêt communautaire majeur pouvant être retenues.

Des propositions de détour pour éviter une dangerosité sur un tronçon ou d'un nouvel usage sur une boucle (comme par exemple une pratique équestre sur un chemin pédestre) seront étudiées par ailleurs.

Enfin, il insiste sur **la prise en compte dès le départ de la dernière phase du projet : la vie du schéma, à savoir le suivi et la gestion compliquée et chronophage des itinéraires retenus en termes d'entretien et de convention avec les propriétaires privés qu'il faut limiter.**

M. RODRIGUEZ rappelle les allers-retours entre le comité technique et le comité de pilotage. Le CoTech faisant des propositions au CoPil. Ce dernier étant le comité de contrôle des élus, gardiens des orientations générales de la Communauté de Communes.

M. VALENTIN-SEIGNETTE demande si le diagnostic porte d'emblée sur tout.

A. VIGNACQ répond qu'**il s'agit d'abord d'étudier les boucles avant les liaisons.**

P. CIANFARANI estime que l'identification de la domanialité publique/privée sera le plus long. S. ROUAUD fait référence aux autres documents d'aménagement du territoire comme le PLUI-h dont les orientations peuvent être liées au projet comme par exemple sur la question des cônes de vue.

M. RODRIGUEZ pense qu'**il pourrait être intéressant de travailler sur des itinéraires à thème parcourant des endroits du territoire à valoriser** comme l'espace forestier, le paysage de coteaux, le bord de Gironde, le patrimoine architectural et historique...

Il invite les membres du comité technique à **réfléchir pour la prochaine réunion à ce que pourraient dire les boucles sur la Communauté de Communes afin de s'entendre pour trouver un certain nombre d'itinéraires avec des aspects thématiques.**

M. BELAIR demande quand sera la date du prochain CoTech.

M. RODRIGUEZ répond que cela dépendra des avancées des techniciens.

Il félicite les membres pour cette réunion de lancement très riche en contenu durant laquelle tout le monde s'est exprimé, ce qu'il juge de bonne augure pour la suite des opérations.

COMPTE RENDU DE RÉUNION

A. VIGNACQ invite d'ici là chacun.e à **faire remonter ses remarques sur ce qui va ou ne va pas sur les boucles existantes afin qu'elles soient prises en compte dans le diagnostic.**